



Politique du CRB-CHUM pour 2023 - 2027

Le Centre de Ressources Biologiques du CHU de Montpellier (CRB-CHUM) s'appuie sur la volonté partagée au travers de l'institution de mettre à disposition des chercheurs et des industriels, des collections de ressources biologiques de qualité afin de favoriser le développement de recherches utiles au progrès médical.

La Politique Qualité du CRB-CHUM respecte pleinement le Projet d'établissement du CHU de Montpellier 2023-2027 et s'intègre dans le défi n°6 intitulé : « *Recherche et formation : leviers d'attractivité. Objectif : conforter notre ambition d'excellence en innovation et recherche* ».

Elle reflète les enjeux internes et externes présentés dans le Manuel Qualité du CRB (RB-1-MQ-001).

Les axes majeurs de la Politique Qualité du CRB-CHUM sont :

(Entre parenthèses le lien vers les enjeux définis dans le Manuel Qualité du CRB)

- **Axe 1 (E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16, E17, E18) : La poursuite de la structuration organisationnelle et de fonctionnement de son CRB** avec pour objectif d'améliorer son fonctionnement, de le pérenniser et de répondre aux attentes des utilisateurs. Cela implique :
 - La poursuite de l'accompagnement sur le long terme en moyens, locaux et personnels des entités participantes ou constitutives du CRB et de leurs activités, en regard des ressources.
 - La communication au sein de l'institution sur l'existence, le rôle, les exigences légales et normatives ainsi que sur les besoins du CRB-CHUM.
 - L'accompagnement des thématiques du système certifié depuis 2015 est un défi majeur et permanent, cela permet l'appropriation des procédures et un mode de fonctionnement transversal et commun.
 - La formation du personnel du CRB-CHUM à toute activité propre aux besoins de l'activité d'un Centre de Ressources Biologiques.
 - La rédaction par le personnel des thématiques du CRB-CHUM de documents retraçant leurs savoirs-faire et connaissances acquises afin de valoriser leurs compétences et renforcer la rigueur et les atouts du CRB-CHUM.
 - Le renforcement des liens avec les partenaires externes et internes, en prenant en compte pleinement leurs exigences et leur satisfaction dans le fonctionnement courant du CRB-CHUM.
 - Une connexion forte entre le CRB et le Pôle de Biologie au sein du site unique de biologie.
 - Une mise en fonction de nouveaux locaux de stockage afin d'accroître les capacités du CRB-CHUM pour la sélection prospective et le développement de ses collections et des prestations de stockage pour autrui.
 - La pérennisation économique de la structure au travers de la croissance et la sécurisation de ses ressources financières, de l'analyse de ses capacités budgétaires et des investissements nécessaires.



- **Axe 2 (E1, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E11, E12, E13, E14, E15, E16, E17) : Le système de management de la qualité avec pour objectifs :**
 - Le renforcement et l'amélioration continue du système de mise à disposition et de gestion des ressources biologiques.
 - L'assurance de la conformité du système et de la structure aux normes nationales et internationales.
 - La formation de chaque personne au sein du CRB-CHUM et nouvel arrivant au fonctionnement de la structure et à ses exigences normatives et réglementaires.

- **Axe 3 (E1, E2, E4, E5, E6, E7, E9, E10, E11, E14, E15, E16, E17, E18) : La valorisation des collections existantes et du savoir-faire des équipes du CRB-CHUM au travers :**
 - Du renforcement de la participation au niveau régional, national voire international aux diverses initiatives et groupes thématiques. Et, notamment avec un appui fort du Réseau BBLR-O en partenariat avec les autres membres de la structure de valorisation, du réseau national des CRB des CHU et du réseau FrBioNet.
 - Du maintien de la certification selon les normes ISO 9001 et ISO 20387 au cours du cycle de renouvellement débutant en 2024 permettant une reconnaissance de l'excellence du CRB.
 - De l'accompagnement des évolutions normatives notamment concernant la norme ISO 20387 dans les années à venir avec son positionnement en tant que certification ou accréditation.
 - De la mise à disposition facilitée des consentements pour les patients et de l'amélioration du circuit de récupération en interne au CHU de Montpellier.
 - De prestations indépendantes ou accompagnant la cession de matériel biologique, proposée par les équipes du CRB-CHUM.
 - D'une actualisation et simplification par regroupement des collections vivantes au sein du CRB-CHUM suite au déménagement vers le site unique.

- **Axe 4 (E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E11, E12, E13, E14, E15, E16, E17, E18) : La recherche académique et industrielle à partir des ressources biologiques disponibles au CRB-CHUM au travers :**
 - De la contribution des équipes constitutives du CRB-CHUM dans les thèses menées au sein du CHU de Montpellier afin d'avoir une implication majeure du CRB-CHUM dans les missions d'enseignement et recherche de l'établissement et hors établissement avec une participation au projet Immun4cure labellisé Institut hospitalo-universitaire (IHU) de Montpellier.
 - Une meilleure connaissance des valorisations issues de contributions du CRB-CHUM, par l'intermédiaire d'articles scientifiques en promotion interne ou externe.
 - Du développement de l'implication dans des essais cliniques au travers de cohortes.
 - De l'intérêt manifesté par les sociétés pour la location de locaux à l'étage du CRIBS dans le SUB, permettant l'attractivité du CHU de Montpellier pour les collaborations publiques-privées.
 - Du renforcement des liens avec les organismes de recherche au travers des nouvelles perspectives offertes par le site unique de biologie.



- **Axe 5 (E4, E6, E7, E8, E15, E16, E17) : Les patients** dont la décision est pleinement souveraine quant à l'utilisation de leurs prélèvements biologiques à des fins de recherche ou de R&D.
 - Information des patients sur la requalification de leurs prélèvements avec lesquels nous offrons la possibilité de contribuer à l'effort collectif de la recherche médicale dans un objectif humaniste.
 - Information des patients sur leurs possibilités d'opposition et sur leurs droits relatifs à la protection des données.
 - Vérification de la volonté des patients, au travers de la mise à disposition par le CRB-CHUM de procédures de non-opposition.
 - Reconnaissance exprimée aux patients et engagement dans des actions de communication relatives au fonctionnement du CRB-CHUM et aux travaux de recherche rendus possible par le don de ressources biologiques humaines.
 - Les patients sont les bénéficiaires ultimes de toute avancée en termes de recherche scientifique.

- **Axe 6 (E19) : Intégrer le développement durable** dans nos actions au quotidien :
 - Suivre les engagements et les actions mises en place au niveau du CHU.
 - Mettre en place des actions spécifiques au CRB et son activité de biobanking.

Ainsi le renforcement de la structuration des activités du CRB-CHUM dans le cadre notamment des certifications ISO 9001 et ISO 20387 du CRB du CHU de Montpellier ont permis et continueront de contribuer à :

- Renforcer le développement du CRB-CHUM en proposant un cadre de fonctionnement adapté à ses besoins, dans un cadre sécurisé.
- Améliorer la collecte des ressources biologiques et la reconnaissance des activités des équipes y participant.
- Répondre aux exigences de protection et de respect des patients dans le cadre de la politique applicable.
- Participer à la satisfaction des équipes utilisatrices des ressources biologiques en optimisant l'adaptation aux exigences croissantes de la recherche.

La Directrice Générale du CHU de Montpellier
Mme Anne FERRER

Directeur de la Recherche et
de l'Innovation en Santé

Renan TARGHETTA

Le Responsable du CRB du CHU de Montpellier
Pr. Edouard TUAILLON